



Rejet rsa cause gérant sans parts sociales sci transparente

Par **ALLIZARD**, le **04/06/2010** à **16:03**

Bonjour, rnrnJ'exerce actuellement la profession de formateur en Informatique sous le régime auto-entrepreneur. rnrnJe suis par ailleurs gérant de deux SCI, transparentes (non assujetties TVA et IS) ; dans l'une je ne possède aucune part et la SCI n'a aucun bien, dans la seconde je possède 90% des parts (mon père a 10 %) et le bien n'est pas loué et ne l'a jamais été. rnrnMon activité étant insuffisante (-de 500 €uro / mois), j'ai demandé le RSA. rnrnCe droit m'est refusé depuis plus d'un an au prétexte que je suis "gérant de société", le Conseil Général considérant ces sociétés comme commerciales. rnrnJe précise que pour la 1ère SCI, je ne suis gérant que pour me substituer à mon père (80 ans) qui ne peut plus assumer cette mission. rnrnLa position du Conseil Général est-elle légale et quelle action puis-je entreprendre ? rnrnJ'accepte l'aide d'un avocat et je suis éligible à l'aide juridictionnelle rnrnMerci de votre aide. rnrnCordialement.